

Domaine de formation : **ELU0311 développement éco et attractivité du territoire**
Référence interne : **ELU0311-CD-CP0** Durée de la session : **7 heures** Prérequis : **Aucun prérequis**

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus et aux agents de :

- Comprendre la place de l'artisanat et du commerce dans la gestion du territoire et maîtriser les enjeux de l'attractivité territoriale et du développement des commerces de proximité, en milieu rural ou urbain.
- Renforcer la posture des élus et le dialogue avec les acteurs dans les domaines de l'artisanat et du commerce de proximité.
- Améliorer la connaissance des participants pour planifier leur territoire au niveau commercial.
- Intervenir sur le foncier privé et négocier avec les acteurs.

Le Programme :

Saisir le rôle et les enjeux de l'artisanat et du commerce de proximité pour le territoire

- L'artisanat et le commerce dans les territoires
- L'évolution des enjeux fonciers pour les collectivités territoriales

Favoriser de nouvelles alliances pour redynamiser le commerce de proximité

- Structurer le dialogue entre élus et commerçants pour améliorer la vitalité commerciale
- Créer une expertise à la disposition des élus

Développer et réguler les commerces de proximité à travers la planification

- Le rôle et les outils du SCOT dans l'équilibre commercial
- L'action du PLU sur le développement et la régulation des commerces

Intervenir sur le foncier privé pour renforcer la diversité commerciale et artisanale

- Prémption urbaine et prémption commerciale
- Expropriation

Négocier avec des opérateurs privés pour programmer la diversité commerciale

- L'urbanisme opérationnel à travers la ZAC
- L'optimisation de la programmation dans la ZAC

Formatrice : Madame Charlotte DANNA



- Docteur en droit public, spécialisée en urbanisme, environnement et attractivité des territoires.
- Publication d'articles en urbanisme de droit commun et urbanisme commercial dans la Revue Juridique de l'Environnement (RJE)
- Organisation et promotion d'événements dans des salles et pleins air de grande capacité depuis plus de 20 ans (capacité à faire le lien entre commerces, tourisme, urbanisme, attractivité et collectivités territoriales)
- Enseignante en Faculté durant 5 ans dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des collectivités territoriales et du tourisme
- Accompagnement des agents et des élus de collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique et sociétale, de l'urbanisme et de la concertation (Présidente de Qualidroit SAS)
- A travaillé en Chambre consulaire

Les points forts de la formation :

Formation innovante centrée sur le développement du jeu d'acteurs, les enjeux, l'urbanisme et le foncier en matière artisanale et commerciale

Modalités pédagogiques :

Formation interactive avec échanges sur les expériences des élus pour renforcer la compréhension, le pragmatisme et le dynamisme de la formation

Public :	Format :	Financement et coût :
<p>Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.</p>	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Charlotte DANNA</p>	<p>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU 560 € TTC si budget de la collectivité .</p> <p>Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant : Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement): - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC (Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	
<p>La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.</p>	<p>Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre. Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.</p>	
<p>Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes. Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité. • Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Madame Charlotte DANNA. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation. <p>Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval</p>		